

# Comment accueillir un lycéen en stage ?



© 2024 Les Echos Publishing

Afin de favoriser l'orientation professionnelle des jeunes, les pouvoirs publics ont instauré une séquence d'observation en milieu professionnel, autrement dit un stage, au profit des élèves de seconde générale et technologique (soit environ 560 000 élèves). D'une durée de 2 semaines, ce stage se déroulera, cette année, du 17 au 28 juin.

**Précision** : les lycéens ont la possibilité de faire un seul stage d'une durée de 2 semaines ou bien deux stages d'une durée d'une semaine chacun.

## Pour publier une offre de stage

Les employeurs qui souhaitent accueillir un ou plusieurs lycéens en stage ont la possibilité de publier leur(s) offre(s) [sur la plate-forme ljeunesolution](#). Les lycéens peuvent alors adresser leurs candidatures, de manière dématérialisée, via la plate-forme. Chaque candidature reçue figurant ensuite dans le tableau de bord de l'employeur.

**En pratique** : pour publier leur(s) offre(s) de stage, les employeurs doivent créer un compte depuis la page d'accueil de la plate-forme dédiée, puis cliquer sur « Je veux déposer une offre ». Chaque offre doit notamment préciser le secteur d'activité (ou le métier) découvert par le lycéen et les activités prévues.

# Pour accueillir un stagiaire

Une fois leur stagiaire choisi, les employeurs doivent conclure une convention de stage avec lui (ou, s'il est mineur, avec son représentant légal) et le chef d'établissement scolaire. Une convention qui sera dématérialisée sur la plate-forme ljeunesolution dans la rubrique « Mes conventions de stage ».

**À noter :** les employeurs doivent désigner, au sein de l'entreprise, un tuteur chargé du suivi du stage de l'élève.

© 2024 Les Echos Publishing